

CONSIGNES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE / 23 février 2025

L'élection pour le renouvellement du Comité Directeur de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs aura lieu le dimanche 23 février 2025, après la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de notre association.

En cas d'impossibilité de vous rendre à cette Assemblée Générale, deux possibilités s'offrent à vous pour faire entendre votre voix :

- vous pouvez donner soit :
 - · mandat spécial à un licencié de votre club, qui vous représentera ;
 - ou procuration à un autre club, qui sera représenté par son président ou son mandataire spécial;

<u>attention</u>: les 2 assemblées générales étant distinctes, <u>il convient de remplir deux bons pour pouvoir</u> séparés, l'un pour l'Assemblée Générale Ordinaire, l'autre pour l'Assemblée Générale Élective.

Les formulaires de bons pour pouvoir sont également disponibles sur le site de la ligue : <u>www.ligue-</u>ara-echecs.fr

> uniquement pour l'Assemblée Générale Élective, conformément aux 5.5 et 6.2 des statuts, vous avez la possibilité de voter par correspondance grâce au matériel de vote du présent courrier.

Ce courrier contient:

- un bulletin de vote indiquant le nombre de voix dont dispose votre club. Veillez à n'apporter ni rature ni signe distinctif sur le bulletin auquel cas il serait déclaré nul
- > une enveloppe de vote, dans laquelle vous mettrez uniquement votre bulletin
- le « Bon pour Pouvoir » permettant l'identification du club votant que vous devez signer
- ➤ une enveloppe blanche à l'adresse du président de la CSOE où vous glisserez l'enveloppe de vote et le bon pour pouvoir permettant l'identification du club. Pensez à l'affranchir avant de la renvoyer à l'adresse déjà indiquée.

<u>Pour les clubs qui ont plus de 5 voix :</u> vous disposez de deux (ou 3) enveloppes de vote et d'autant de bulletins de vote, afin de garantir le secret du suffrage . Il vous faut mettre chaque bulletin de vote dans chaque enveloppe

Le jour de l'élection, les enveloppes blanches seront ouvertes après le vote physique. Si le club n'a pas voté sur place, l'enveloppe de vote sera glissée dans l'urne après vérification de la concordance entre le nombre de voix du club et le nombre de voix indiqué sur les enveloppes de vote.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétaire général (en charge de l'organisation matérielle) : contact@ligue-ara-echecs.fr